



inFOs

septembre
2015

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS À AA 1ÈRE CLASSE

FORCE OUVRIERE a réaffirmé son positionnement lors du CTM du 3 septembre 2015 :

FORCE OUVRIÈRE est intervenu en questions diverses, sur la mise en place de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'AA 1ère classe.

En effet, lors de la CAP nationale des Adjointes administratifs, dont l'ordre du jour portait sur les avancements 2015, seuls 24 agents ont été promus au grade d'AA 1^{ère} classe, alors que le taux pro/pro de 20 % aurait dû assurer la promotion de 70 agents au 1^{er} janvier 2015.

L'administration a décidé de répartir les 70 postes de promotions de la façon suivante : 24 au tableau d'avancement et les 46 restants à l'examen professionnel

Dès la sortie de la CAP Nationale, les représentants FO ont interpellé l'administration et informé les agents de cette situation.

FORCE OUVRIÈRE a lors du CTM réaffirmé sa demande aux Ministres et à la DRH du MEDDE/MLETR de revenir sur cette décision d'activer l'examen professionnel à AA1 pour qu'une nouvelle CAP soit convoquée courant 2^{ème} semestre 2015 afin d'établir une liste complémentaire de 46 agents pour l'accès au grade d'AA1 en lieu et place de l'examen professionnel prévu au 4^{ème} trimestre 2015.

FORCE OUVRIÈRE a insisté auprès de l'administration afin qu'elle argumente les raisons de sa décision de modifier les pratiques antérieures et d'ouvrir un examen professionnel pour l'accès à AA1.

Pour **FORCE OUVRIERE** ce qui est inacceptable, ce n'est pas de lancer les inscriptions pour cet examen professionnel en pleine vacances d'été, mais, de déroger aux pratiques antérieures en ouvrant un examen professionnel à AA1 en lieu et place du tableau d'avancements ! cf. notre info du mois de juin 2015.

FORCE OUVRIERE revendique toujours un ratio pro/pro à hauteur de 100% pour en finir avec l'échelle 3 du corps des adjointes administratifs, **agents au plus bas de la rémunération de la catégorie C.**

Lors de ce même CTM du 3 septembre, toutes les organisations syndicales unanimes ont voté contre la mise en place du RIFSEEP ; n'est-ce pas ainsi en défense du statut général de la fonction publique, de ces droits et acquis en matière d'avancement que nous pourrions gagner et faire reculer les Ministres ?

FORCE OUVRIERE réitère sa demande au DRH du MEDDE de revenir sur sa décision d'activer l'examen professionnel à AA 1^{ère} classe et **exige** qu'une nouvelle CAP soit convoquée le plus rapidement possible afin d'établir une liste complémentaire d'accès au grade de AA 1^{ère} classe en lieu et place de l'examen professionnel du 14 octobre 2015 !

Dans l'attente de la réponse du Secrétaire Général des ministères promise lors du CTM du 3 septembre, **FORCE OUVRIERE** propose aux AA2 ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade de s'inscrire à cet examen professionnel pour l'accès au grade d'AA1.

Vous trouverez les modalités sur l'intranet : <http://intra.rh.sg.i2/> onglet « concours et examen »

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 14 septembre 2015

Compte tenu du déplacement imposé pour l'épreuve orale organisée sur Paris, **FORCE OUVRIERE** invite les agents à se rapprocher de leur service de rattachement pour la prise en charge du déplacement et de la nuitée éventuelle.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter vos représentants locaux du SNP2E-FO et ou le Syndicat national

FORCE OUVRIERE refuse d'accompagner cette démarche **INJUSTE !**

Aujourd'hui, les agents concernés sont contraints de concourir, (s'inscrire, monter à Paris pour un oral de 15 minutes et espérer être promu) pour obtenir quelques points d'indice, **cela reste inacceptable et inadmissible !**

Exemples :

Situation dans AA 2		Situation dans AA1		Gain en points d'indice
échelon	Indice majoré	échelon	Indice majoré	
4	324	4	326	2 x 4,63 € = 9,26 €
5	325	5	327	2 x 4,63 € = 9,26 €
6	326	6	329	3 x 4,63 € = 13,89 €
7	328	7	332	3 x 4,63 € = 13,89 €
8	332	8	345	13 x 4,63 € = 60,19 €

NB : le reclassement prend en compte l'ancienneté dans l'échelon détenu

Pour **FORCE OUVRIERE**, l'administration, bon élève en matière d'austérité, a choisi de faire des économies sur le dos des agents :

46 promotions repoussées en fin d'année soit dix mois d'économie salariale par promu, alors que la promotion par liste d'aptitude aurait bénéficié à 46 agents dès le 1^{er} janvier 2015 !

Avec FORCE OUVRIERE, exigeons que les 46 AA2 proposés en CAP Locales soient inscrits au tableau d'avancement à AA1 au 1^{er} janvier 2015 !

BULLETIN D'ADHÉSION

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au SN P2E Force Ouvrière.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**SN P2E FO - MLET-MEDDE - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud –
30, Passage de l'arche 92055 - Paris La Défense Cedex 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66 %.